ANNEXE 9

Liste des clients non domestiques consommateurs finals bénéficiant d'une exemption ou d'une exonération de taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et cokes (TICC)

Informations relatives aux clients non domestiques consommateurs finals livrés bénéficiant d'une exemption ou d'une exonération				Quantités exemptées ou exonérées facturées par type d'exemption ou d'exonération sur l'année civile de référence n-1 (1)		
Nom ou raison sociale	Numéro SIRET du lieu de livraison	Adresse du lieu de livraison	Département (2 chiffres) du lieu de livraison		Quantités	
				Cas d'usage exempté/exonéré (2)	en Mwh (3)	en tonnes

(1) La nature de l'usage non taxable est indiquée par le client sur son attestation d'exemption/d'exonération. Lorsqu'un client utilise le charbon à plusieurs usages et qu'il a coché plusieurs cases sur son attestation, le fournisseur impute les quantités exemptées ou exonérées sur le premier usage coché.

(2) Choix parmi la liste suivante : Usage autre que combustible ; double usage ; fabrication de produits minéraux non métalliques ; utilisation dans l'enceinte des établissements de production de produits pétroliers ou assimilés ; production d'électricité ; Houilles, lignites, cokes utilisés pour les besoins de sa production ou de son extraction ; houilles, lignites, cokes utilisés par une entreprise de valorisation de la biomasse bénéficiant de l'exonération

(3) Les quantités exemptées ou exonérées sont indiquées en mégawattheures (Mwh), en reprenant trois chiffres après la virgule.

Tableau à adresser au format tableur (excel, libre office), annexe à un courrier électronique, sur la boîte à lettres fonctionnelle de la direction régionale du lieu où est situé le siège social du fournisseur.
Les adresses sont disponibles sur le site internet de la douane www.douane.gouv.fr, rubriques missions et organisation (sur la droite) / contacts utiles et annuaires / annuaire des services douaniers / direction régionale